



Compte rendu du Conseil de l'UFR Sciences et Techniques du 25 janvier 2019

Etaient présents :

M. BLAIS, directeur de l'UFR.

Mmes ARDIGO-BESNARD Maria-Rosa - COMTE Virginie - HERBST Michaële - LABRUERE-CHAZAL Catherine - MONGIN Mylène - POTHIER Audrey - WAUQUIER Hélène.

MM BEJIA Salem - BERTIN Charles - CLUZEL Benoît - DELANNES Arthur - DEVILLERS Charles - FAENZI Daniele - GENTIL Christian - GOUTON Pierre - HERRMANN Samuel - IMHOFF Luc - JACQUIR HOUSSEN Sabir (jusqu'à 11h30) - LECLERCQ Éric - LUCAS Dominique (jusqu'à 11h15) - MAZZARESE Sébastien - SUGNY Dominique - VINCENT Didier.

Etaient représentés :

Mme AUBERT Midiane, procuration à Mme POTHIER Audrey,
Mme BOITELLE Sarah, procuration à Mme POTHIER Audrey,
M. CARLET Guido, procuration à M. FAENZI Daniele,
M. CHIBILE Romuald, procuration à M. DELANNES Arthur,
M. FAUCHER Olivier, procuration à M. SUGNY Dominique,
M. FINOT Christophe, procuration à M. SUGNY Dominique,
M. GOUDET François, procuration à Mme WAUQUIER Hélène,
M. JACQUIR HOUSSEN Sabir, procuration à M. GOUTON Pierre (à partir de 11h30),
Mme LANQUETIN Sandrine, procuration à M. GENTIL Christian,
M. LEURENT Sébastien, procuration à M. HERRMANN Samuel,
M. LUCAS Dominique, procuration à M. DEVILLERS Charles (à partir de 11h15),
Mme MONIN-BAROILLE GANDREY Elisabeth, procuration à M. DELANNES Arthur,
M. SEGADO André, procuration à Mme WAUQUIER Hélène.

Etaient absents et excusés :

Les personnes représentées

M. ZANINI Patrick, excusé

Etaient invités:

M. COLAS DES FRANCS Gérard, Directeur du département de Physique, présent
M. DENAT Franck, Directeur ICMUB, excusé
M. DEREUX Alain, Directeur ICB, absent
M. DIPANDA Albert, Directeur ESIREM, absent
M. GRISON Thierry, Directeur du département IEM, présent
M. JOURANI Abderrahim, Directeur IMB, présent
M. NAGEL Johannes, Directeur du département de Mathématiques, présent
Mme PIRIO Nadine, Directeur du département de Chimie, présente
M. TOGNI Olivier, Directeur LIB, présent.

Services centraux de l'UFR :

Mme DUBOIS (Responsable de l'antenne financière), présente
M. LAGRIMI (Responsable administratif de l'UFR), présent
M. VIDAL (Secrétariat de direction de l'UFR), présent.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du Conseil d'UFR du 18 décembre 2018 (sous réserve)
2. Informations du Directeur
3. Motion relative aux frais d'inscription des étudiants internationaux hors Union Européenne
4. Elections des Vice-Doyens et des Représentants au Bureau des collèges A, B, Etudiants et Biatss
5. Questions administratives et financières
6. Questions diverses

M. BLAIS ouvre la séance à 10h23. Il indique les absences des membres excusés et liste les procurations reçues.

1 – Relevé de décisions du Conseil d'UFR du 12 novembre 2018 :

Monsieur Blais soumet au vote du conseil le compte rendu du conseil d'UFR du 18 décembre 2018 :

Pour : 33

contre : 0

abstention/nul : 1

Le compte rendu du conseil d'UFR du 18 décembre 2018 est approuvé.

2 – Informations du Directeur :

Monsieur Blais présente au Conseil Monsieur Bejia Salem représentant le lycée Gustave Eiffel de Dijon et Monsieur Vincent Didier, représentant le syndicat de salariés CFDT.

Monsieur Blais informe le Conseil que la région se réunira mi-février 2019 pour désigner ses représentants et que l'APEC et le MEDEF n'ont pas encore répondu.

Monsieur Blais rappelle que la Journée Portes Ouvertes (JPO) se déroulera le 6 février 2019. Les enseignants chercheurs sont sollicités pour la tenue des stands des départements et de l'UFR.

Monsieur Blais fait un retour aux membres du conseil à propos de la réunion publique du Président de l'Université qui s'est tenue à l'UFR Sciences et Techniques le 15 janvier 2019 : les finances sont saines mais encore fragiles, les postes gelés ne seront pas dégelés, l'enveloppe consacrée à la charge d'enseignement ne sera pas augmentée.

En réponse à une question de Monsieur Lucas, Monsieur Blais indique que la limite des 3 ans de contrat pour les personnels contractuels est maintenue et souligne les difficultés que cela engendre pour le fonctionnement des services.

Monsieur Blais informe le conseil qu'un congrès s'est tenu le 24 janvier 2019. Il réunissait les directeurs de composantes, de laboratoires et les élus des conseils centraux. Il avait pour objet, la présentation des propositions faites pour sauver I-site et faire évoluer la Comue. Monsieur Blais détaille aux membres du conseil quelques points tels que le chiffre de 14% des postes qui devront être redéployés vers l'i-site, le recrutement des enseignants chercheurs avec un profil recherche géré au niveau Comue et une structuration de la Comue UBFC en université fédérale avec une présidence tournante. Ces propositions devront passer devant les conseils d'administration des établissements membres et de la Comue UBFC.

Monsieur Blais indique qu'un conseil restreint se tiendra le 7 février 2019 et traitera des demandes de pluriannualisation et des primes de responsabilités pédagogiques.

Le prochain conseil plénier, qui sera consacré en grande partie aux modifications de fiches filières, se tiendra la première quinzaine de mars. Il sera suivi d'un conseil restreint, consacré aux demandes de Congé pour Recherches ou Conversions Thématiques (CRCT).

En réponse à une question de Mme Mongin, Monsieur Blais indique que si une formation passe tout ou partie en alternance, il faut l'indiquer sur la fiche filière.

Monsieur Blais informe le conseil que l'université de Bourgogne va passer au logiciel SAGHE en remplacement des logiciels Evalens et Service. SAGHE se basera notamment sur les informations saisies dans Apogée et potentiellement sur celles d'ADE.

3 – Motion relative aux frais d’inscription des étudiants internationaux hors Union Européenne:

Monsieur Blais explique le contexte de cette motion qui a été envoyée aux membres du conseil.

Monsieur Herrmann indique que l’idée selon laquelle l’argent généré par cette hausse pourrait servir à donner plus de bourses aux étudiants, n’apparaît pas dans cette motion.

Monsieur Gouton rappelle les propos de Mme la Ministre qui indiquait que cet argent permettrait de soutenir le glissement vieillesse technicité (GVT).

Monsieur Lucas propose de supprimer la phrase « *elle présage également à terme une augmentation des frais pour l’ensemble des étudiant·e·s* » qui laisse à penser que le conseil s’opposerait par anticipation à une évolution qui n’est pas encore d’actualité.

Mme Mongin informe le conseil qu’elle a recueilli des retours négatifs de la part des étudiants internationaux sur ce sujet.

Mme Comte souhaite savoir si cette augmentation concernerait uniquement les premières inscriptions ou l’inscription de ces étudiants chaque année.

Monsieur Blais répond que, pour le moment, cela concerne les nouvelles inscriptions et les changements de cycle.

Monsieur Blais soumet cette motion au vote du conseil modulo la suppression de la dernière phrase du 2^{ème} paragraphe :

Pour : 29

contre : 0

abstention/nul : 5

La motion relative aux frais d’inscription des étudiants internationaux hors Union Européenne est approuvée.

4 – Elections des Vice-Doyens et des Représentants au Bureau des collèges A, B, Etudiants et Biatss :

Monsieur Blais rappelle que le bureau se réunit tous les vendredis matin en salle du conseil. Il précise également les modalités de ces élections.

Monsieur Blais indique pour chaque vice-direction et chaque collège, les candidatures reçues et recueille celles exprimées directement en séance.

Un temps de présentation est laissé à chaque candidat.

Vice-Doyen Licence- Pédagogie :	M. Luc Imhoff est élu	Pour : 33 / contre : 0 / blanc : 1
Vice-Doyen Master- Recherche :	M. Dominique Sugny est élu	Pour : 32 / contre : 0 / blanc : 2
Collège A :	M. Christian Gentil est élu	Pour : 33 / contre : 0 / blanc : 1
Collège B :	Mme Virginie Comte est élue	Pour : 33 / contre : 0 / blanc : 1
Collège Biatss :	Mme Mylène Mongin est élue	Pour : 33 / contre : 0 / blanc : 1
Collège Etudiants :	M. Arthur Delannes est élu	Pour : 33 / contre : 0 / blanc : 1

5 – Questions administratives et financières:

Monsieur Blais donne la parole à Mme Ardigo-Besnard pour présenter la convention IMS avec l’ENSAM, permettant à certains enseignants d’intervenir dans le master IMS de l’ENSAM.

Mme Comte indique, pour sa part, le contexte de la convention encadrant l’intervention de certains étudiants du Master MMHD auprès des élèves de l’école primaire Henry Marc de Chevigny Saint Sauveur dans le cadre de l’année de la Chimie.

Monsieur Bejia s’interroge sur les modalités de signature de ces conventions. Monsieur Blais précise que la personnalité morale est portée uniquement par l’Université et pas par les composantes, et que le représentant de l’université est le Président. C’est dans cette mesure, qu’il est amené à signer ces conventions après passage devant le conseil d’UFR et devant le conseil d’administration de l’Université.

Monsieur Blais soumet au vote ces conventions :

Pour : 34

contre : 0

abstention/nul : 0

Aucune question diverse n’étant posée, Monsieur Blais lève la séance à 11h55.